

Evolution des frontières

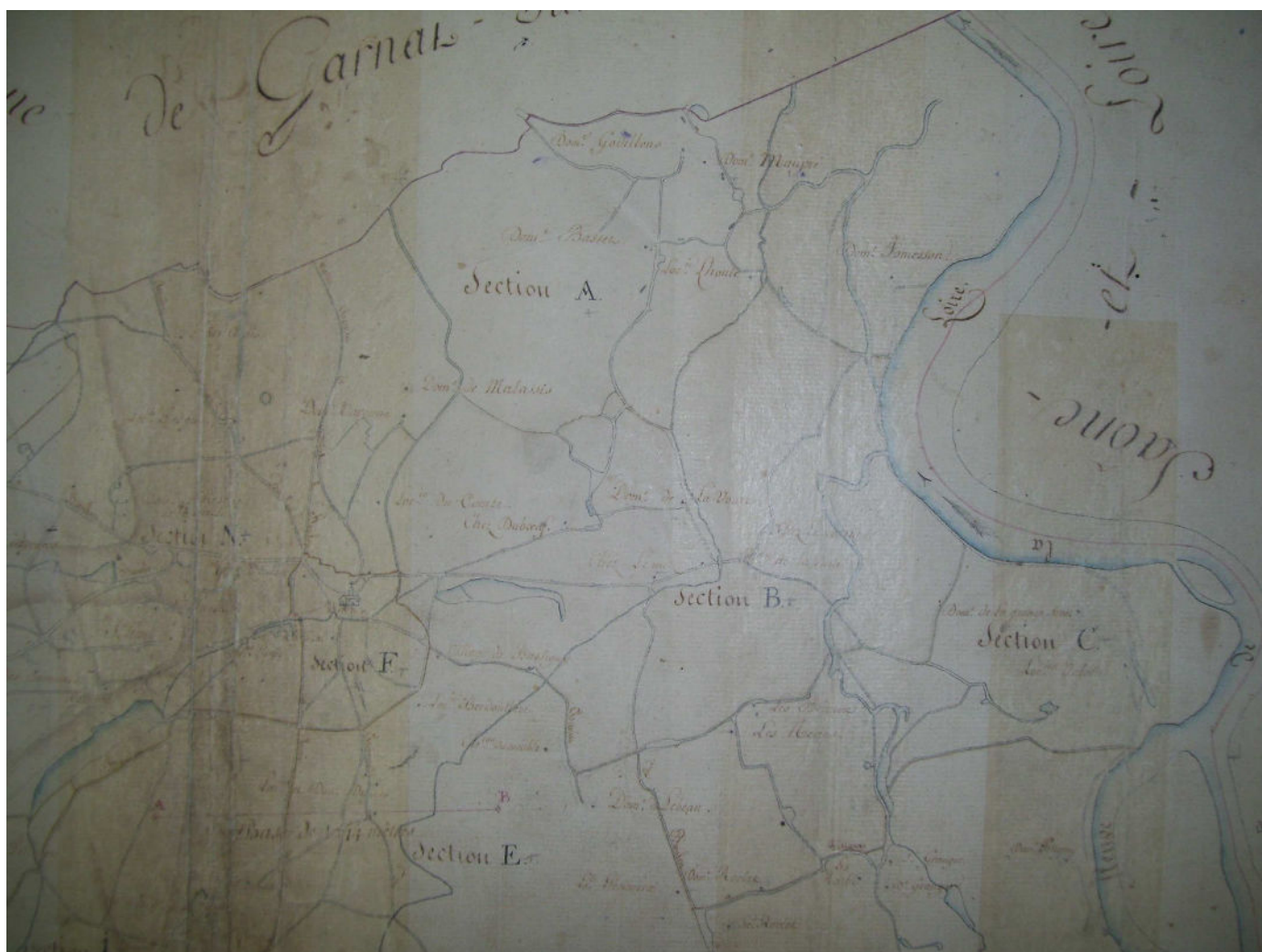
Chacun sait que la Loire modifie constamment son tracé, ce qui rend cette frontière naturelle très instable.

Il fut un temps où la Somme rejoignait la Loire à Jomesson (Sommeraye), où la Besbre terminait son chemin aux Bluziaux, où le ruisseau du Montat, « le Rollais » et l'Engièvre rejoignaient le fleuve respectivement à L'Aucrechat et à la Bassie puis plus récemment à la Voûte et à Jomesson.

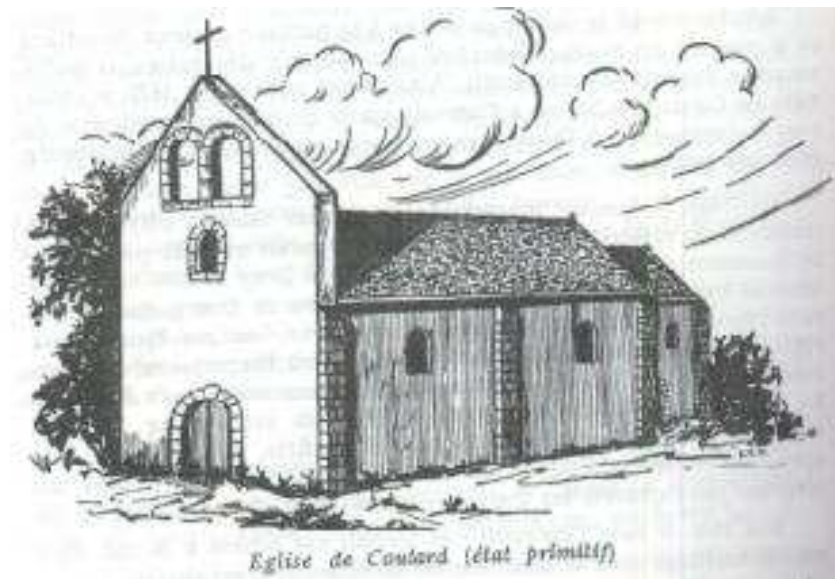
Jusqu'au XV^{ème} siècle, le secteur à l'est de la ligne les Paillots - Chez Lamouche appartient à la commune et dépend de la seigneurie de Saint-Aubin. La série de creux, de « gances » alignés entre les Bluziaux et les Lilas n'est en fait que le vestige de cet ancien lit. Mais la Loire modifie sa trajectoire, isolant cette bande de terre. Devenues inaccessibles par le seigneur de Saint-Aubin, ces terres sont alors cédées à celui de Chézelles, mais elles resteront dépendantes de la commune de Saint-Aubin jusqu'au XVIII^{ème}.

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, aussi, les terres de Jomesson, des Iles et des Sables, situées sur la rive droite du fleuve sont rattachées à Bourbon-Lancy.

Pour ceux qui auraient du mal à imaginer ces bouleversements, il suffit d'observer la limite des dernières crues de 2003 et 2008 pour retrouver ces anciens lits et constater que le fleuve n'a pas encore dit son dernier mot dans cette zone.



Bien que ne concernant pas directement Beaulon, jusqu'en mai 1791, Bourbon-Coutard est une commune rattachée au canton de Chevagnes. L'église de la fin du XIème subsiste encore et a été transformée en bâtiment agricole de Coutard.



Il faut attendre 1789 et le remaniement des limites de communes sous Louis XVI pour que les Turiers et les Grillots, dépendant de la commune de Chevagnes, soient rattachés à Beaulon.